



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

# AVIS PUBLIC

## Rôle général de perception 2025

**AVIS PUBLIC** vous est par les présentes donné par la soussignée Mme Mathilde Potvin de la susdite municipalité,

**QUE :** - le rôle de perception de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'année 2024 est complété et qu'il est maintenant déposé au bureau de la trésorière. Toute cotisation dont le total est inférieur à 300\$ devra être acquittée avant le 24 mars 2025. À l'expiration de ce délai, les taxes non acquittées porteront un intérêt de SEIZE POUR CENT (16%) l'an, et ce, sans autre avis.

Pour toute cotisation de 300\$ et plus, les montants indiqués à chacune des dates d'échéance devront être versés respectivement le 24 mars, 19 mai, 7 juillet et le 6 octobre 2025. Si un versement n'est pas acquitté aux dates prévues, il porte intérêt à compter de cette date au taux de SEIZE POUR CENT (16%) l'an. Tout contribuable peut en tout temps effectuer le paiement total des taxes en un (1) versement, s'il le désire.

Les contribuables peuvent également effectuer leurs remises par le service des postes, ou effectuer leur paiement à toutes institutions financières affiliées. Veuillez prendre note qu'un reçu est envoyé sur demande seulement.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

## Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **RÔLE DE PERCEPTION 2025** aux endroits prévus à cette fin le 20 février 2025 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi.

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et greffière-trésorière